

FAITES VOUS ACCOMPAGNER



Un-e conseiller-ère mobilité est là pour vous guider avant toute demande d'aide financière auprès de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce-tte conseiller-ère vous aide à trouver la ou les solutions de mobilité la ou les plus adapté-e-s à votre quotidien.

Actuellement, ce Conseil en mobilité est dispensé par l'Agence du climat. N'hésitez pas à la contacter pour un premier rendez-vous ou un diagnostic personnalisé. Ses conseillers pourront vous confirmer votre éligibilité au compte mobilité et vous informer sur les justificatifs à produire pour déposer votre demande.

Pour prendre connaissance du règlement d'attribution, des critères d'éligibilité, et des modalités pour déposer une demande de compte mobilité: aides.strasbourg.eu

COMMENT ÇA MARCHE?



En tant que bénéficiaire d'un compte mobilité, vous allez disposer d'un QR code, associé à un code PIN personnel. Ce QR code sera présenté en boutique, ou lors d'achat en ligne de titre de transport par exemple, vous entrerez le numéro associé à votre QR code. Chaque transaction est enregistrée sur votre extranet, et déduit son montant de votre compte. Vous n'avez rien de plus à faire, c'est l'Eurométropole de Strasbourg qui paiera le fournisseur partenaire après votre achat.

AUPRÈS DE QUELS PARTENAIRES PUIS-JE UTILISER MON COMPTE MOBILITÉ ?

La liste des partenaires affiliés au compte mobilité est mise à jour régulièrement et disponible ici: compte-mobilite.strasbourg.eu

Strasbourg.eu
eurométropole



COMPTE MOBILITÉ



vosre aide aux mobilités alternatives à la voiture individuelle



L'AGENCE DU CLIMAT
POUR TOUT CONSEIL
ET INFORMATION SUR LA ZFE
ET LES AIDES DISPONIBLES :

- agenceclimat-strasbourg.eu
- Tél. 03 69 24 82 82



P+R

UNE AIDE POUR LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Votre voiture n'est ou ne sera à terme plus autorisée dans l'Eurométropole qui est concernée par une Zone à Faibles Émissions – mobilité (ZFE-m) depuis le 1^{er} janvier 2022?

Vous pensez à vous séparer de votre véhicule et à changer de mode de déplacement. Le compte mobilité vient vous aider à vous déplacer autrement qu'en voiture individuelle au quotidien en vous apportant des ressources à dépenser auprès de partenaires de mobilité.



QU'EST-CE QUE LE COMPTE MOBILITÉ CONCRÈTEMENT ?

Il s'agit d'un porte-monnaie numérique vous permettant de payer vos services de déplacements. Les crédits virtuels qui y sont déposés sont valables 3 ans, utilisables par tous les membres de votre foyer fiscal, et à utiliser auprès des partenaires affiliés, pour acheter des biens et des services dans les thématiques suivantes :

- **TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS**
exemple : votre abonnements CTS
- **LOCATION DE VÉLOS COURTE OU LONGUE DURÉE**
exemple : une location de Velhop à la semaine ou à l'année
- **AUTOPARTAGE**
exemple : une location de Citiz
- **RÉPARATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE VOTRE CYCLE (VÉLO, VAE, OU VÉLO-CARGO) OU VOTRE TROTINETTE**
exemple : une révision complète de votre vélo avant le printemps
- **ACHAT DE PETIT ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ POUR L'USAGE DES CYCLES ET TROTINETTES**
exemple : achat d'un casque, d'un cadenas, ou pose d'un système d'éclairage fixe
- **ACHAT D'UN VAE OU D'UN VÉLO CARGO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, EN COMPLÈMENT DES AIDES DÉJÀ EXISTANTES***

** Le complément d'aide à l'achat d'un VAE est proposé sous conditions et auprès d'un nombre limité de vélocistes partenaires. Renseignez-vous préalablement à votre achat auprès de l'Agence du climat.*



COMPTE MOBILITÉ



CONTACTEZ LA **CENTRALE MOBILITÉ DE DOCAPOSTE** POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR VOTRE COMPTE MOBILITÉ :

- compte-mobilite.strasbourg.eu
- Tél. 03 69 38 70 02

